

## BRÈVE

**(afg)** COVID 19  
L'AFG À VOS CÔTÉS

Dès le début des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la pandémie de coronavirus, l'AFG et ses équipes, collaborateurs et élus, se sont totalement mobilisées pour aider les sociétés de gestion à surmonter cette crise exceptionnelle.

L'AFG a été force de proposition vis-à-vis des autorités de marché et des pouvoirs publics pour assurer aux sociétés de gestion la continuité de leur activité le plus fluidement possible, étant donné le contexte actuel et la volatilité des marchés, et envisager les meilleures solutions pour protéger les intérêts de leurs clients, les investisseurs épargnants et institutionnels.

L'AFG a initié la création d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des associations de la Place et animé par Paris Europlace : « *La crise sanitaire et son impact sur l'économie et les marchés* ».

Elle a également actualisé différents outils, notamment des guides pratiques, permettant aux SGP de faire face à la situation exceptionnelle rencontrée depuis maintenant plusieurs mois.

Enfin, l'AFG a mis en place une communication spécifique régulière à l'égard de ses membres :

- une veille quotidienne de l'ensemble des textes réglementaires est réalisée par le service Communication ;

- les informations sont traitées, selon leur thématique et pertinence, par les Directeurs et les experts de l'AFG, puis relayées chaque jour dans une Newsletter dédiée (120 à ce jour depuis le 13 mars 2020), et récapitulées chaque mois dans une synthèse ;

- une page « COVID-19, l'AFG à vos côtés » a été créée dès le début du confinement sur le site Internet de l'AFG. On y retrouve les grandes thématiques des informations et communiqués transmis à ses membres, y compris une rubrique FAQ.

## EDITO

### EN PREMIÈRE LIGNE

Nous vivons depuis plusieurs mois une crise inédite qui impose une réponse collective des acteurs publics et privés. Si l'action rapide des Etats européens et des Banques centrales était indispensable, la mobilisation de toutes les ressources est aujourd'hui nécessaire, et notamment le patrimoine financier des ménages, pour renforcer les fonds propres des entreprises et relancer l'investissement et la croissance. Les sociétés de gestion françaises - fortes de leurs expertises et de leur capacité d'innovation - sont prêtes à apporter leur savoir-faire pour relever ce nouveau défi.

Le modèle social européen et les mesures d'urgence mises en place ont certes permis de limiter les premiers impacts de la crise sur les individus et les entreprises. Le ralentissement de l'activité, voire le coup d'arrêt porté à certains secteurs, nous oblige cependant à repenser nos modèles d'organisation.

Pour bâtir « le monde d'après », nos entreprises devront pouvoir s'appuyer sur des fonds propres solides, garants de leur capacité à investir et innover pour développer leur compétitivité. Faciliter l'accès des entreprises à la cotation, restaurer les capacités d'analyse financière mises à mal par la réglementation européenne, développer des véhicules d'épargne longue, ces mesures sont plus que jamais nécessaires pour les y aider.

Alors que les Etats doivent faire face à des dépenses croissantes en matière d'éducation et de protection sociale,



*Eric Pinon*  
Président

le financement des entreprises repose principalement sur l'épargne des ménages. Pour mobiliser cette épargne, aujourd'hui majoritairement investie dans l'immobilier ou des livrets liquides délivrant un rendement négatif, il nous faut un cadre fiscal « remis à l'endroit » incitant à une épargne longue/en actions. Les investisseurs institutionnels, pour leur part, se sont déjà engagés dans cette voie via des investissements en fonds propres cotés et non cotés. Les sociétés de gestion françaises sont prêtes à leur apporter leur expertise dans cette démarche qui devrait bénéficier à l'ensemble des secteurs économiques.

La gestion pour compte de tiers jouera un rôle clef dans ce dispositif, aux côtés de ses partenaires assureurs, banquiers et réseaux distributeurs. Spécialistes de l'allocation d'actifs, les gestionnaires d'actifs offrent déjà des solutions d'épargne adaptées aux attentes des investisseurs et notamment à leur demande croissante de donner davantage de sens à leur épargne.

La réussite de cette relance dépendra aussi de notre capacité, avec l'ensemble des acteurs de la Place, à accompagner les épargnants dans les choix de leur épargne long terme, en contribuant au renforcement de l'éducation des investisseurs.

Face à ces défis, la gestion pour compte de tiers se tient d'ores et déjà en première ligne pour financer le monde d'après, au service d'un modèle de croissance durable.

## SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 2
ENTRETIEN	P 2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3
CHIFFRE CLÉ	P 4
L'AFG EN BREF ET AGENDA	P 4

## ENTRETIEN



*Michaël Herskovitch,  
Président du Comité  
Gouvernement d'entre-  
prise de l'AFG*

### *Quel bilan peut-on faire de la saison de vote 2019 et de l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion (SGP) ?*

L'étude sur l'Exercice des droits de vote par les sociétés de gestion réalisée par le Service des Etudes économiques de l'AFG montre une mobilisation croissante d'année en année de ses membres dans la participation aux assemblées générales. Le vote et le dialogue sont des moyens privilégiés pour favoriser les principes de bonne gouvernance et améliorer les pratiques des émetteurs. Ces activités prennent de plus en plus d'importance au sein des SGP avec le renforcement de ressources dédiées sur ces sujets.

### *Quels sont les principaux enseignements sur la pratique des sociétés de gestion françaises ?*

Les sociétés de gestion françaises n'hésitent pas à utiliser le droit de vote pour s'opposer aux résolutions jugées problématiques. Les SGP n'ont pas approuvé 1/5<sup>ème</sup> de l'ensemble des résolutions proposées, avec en moyenne au moins un vote "contre" à près de 70% des assemblées générales. Ce niveau d'opposition montre un engagement fort de la part des SGP, les investisseurs étrangers ayant de leur côté un niveau d'opposition en dessous de 10%. A noter au centre des votes d'opposition des gérants, les rémunérations avec 39% d'opposition en moyenne et les opérations financières (30%).

### *Quelles ont été les conséquences du Covid sur la tenue des assemblées générales en 2020 ?*

Dans un contexte où les assemblées générales ont eu lieu hors la présence des actionnaires du fait des contraintes sanitaires, les SGP se sont mobilisées plus que jamais pour veiller à ce que les résolutions adoptées soient conformes aux intérêts de leurs clients. De fait, au-delà du dialogue en amont des AG, les SGP se sont montrées particulièrement actives dans leur vote comme l'AMF les avait incitées à l'être.

## ACTUALITÉS

### ■ UNION DES MARCHÉS DE CAPITAUX : LA VOIE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA SOUVERAINETÉ ?

L'UMC connaît un regain d'intérêt à l'occasion de la publication des **recommandations** d'un groupe d'experts constitué par la Commission européenne.

Celles-ci se fondent sur un constat, établi par l'AFG dès 2019 dans ses **Priorités européennes** : l'UE est confrontée à des enjeux de compétitivité et de souveraineté qui rendent nécessaire une réponse à l'échelle européenne.

Le groupe d'experts propose plusieurs actions pour la plupart réglementaires, dont plusieurs que l'AFG promeut activement :

- Améliorer l'information des investisseurs en corrigeant les règles DDA, MIF 2 et PRIIPs ;
- Centraliser les informations publiées par les émetteurs ;
- Réexaminer le véhicule ELTIF pour soutenir l'investissement de long terme ;
- Renforcer le rôle de l'ESMA pour améliorer la convergence entre superviseurs nationaux.

Mais son analyse appelle une vigilance accrue sur deux points notamment :

- Il s'inquiète de l'impact négatif des rétrocessions sur la qualité du conseil, mettant ainsi en cause la diversité des modèles de distribution ;
- Il n'évoque pas clairement la problématique de l'accès aux données, condition fondamentale de la souveraineté financière de l'UE vis-à-vis de pays tiers.

### ■ UNE CHARTE POUR LES BAILLEURS ET LES LOCATAIRES COMMERÇANTS

Suite à la fermeture des commerces du fait de la crise sanitaire, l'AFG s'est associée aux autres fédérations de bailleurs pour signer une **charte de bonnes pratiques avec les fédérations de commerçants**. Cette charte n'a pas de valeur normative, et a vocation à être mise en œuvre dans le cadre des relations contractuelles existantes. Elle permettra aux commerçants et bailleurs de se référer à un cadre commun pour leurs discussions de gré à gré.

Elle prévoit la possibilité que les bailleurs accordent au cas par cas les mesures suivantes (mesures portant uniquement sur le loyer, et non sur les charges locatives et taxes), en se

basant sur leur analyse de documents que le locataire devra fournir :

- Le report du paiement des loyers du T2 2020 des locataires en ayant besoin. Le bailleur et le commerçant devront s'accorder avant le 30 juin sur l'échéancier ;
- Le quantum de franchise de loyers pour accompagner la reprise de l'activité, à discuter dans le cadre d'une clause de rendez-vous entre le 1er juin et le 1er octobre. Le total des annulations accordées par chaque bailleur n'ira pas au-delà de 50% des sommes reportées pour l'ensemble de ses locataires.

### ■ L'ÉPARGNE SALARIALE ET L'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIVE

La Loi PACTE, promulguée le 22 mai 2019, a apporté des avancées majeures aux dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite d'entreprise collective. L'étude publiée en avril par le service des Etudes économiques permet déjà d'apprécier le succès de certaines de ses mesures. Notamment, la suppression du forfait social pour les PME/ETI a permis une plus forte diffusion des dispositifs d'épargne salariale ou d'épargne retraite au sein des entreprises : respectivement 378 000 entreprises équipées à fin 2019 (+11% sur un an) et 264 000 entreprises (+22%). Les encours des plans d'épargne salariale et des plans d'épargne retraite ont aussi fortement progressé en 2019 et s'établissent à 144,8 mds € (+15% sur un an), dont 20 mds € d'encours en épargne retraite d'entreprise collective (PERCO et PER d'entreprise Collectif) en croissance de +20% sur un an.

*L'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective – Données d'enquête à fin 2019*

*Etude consultable sur [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)*

### ■ QUESTIONNAIRE DISTRIBUTEUR

L'AFG a développé un questionnaire Distributeur afin de permettre aux SGP de collecter l'information légalement requise par la réglementation MIF et la circulaire CSSF 18-698.

Conçu afin que son utilisation soit la plus simple et la plus efficace possible, ce questionnaire a été pensé pour être utilisé avec des distributeurs européens et internationaux et est, à ce titre, également disponible en version anglaise.



Alix Faure,  
Directrice Investissement responsable

## DOSSIER

### ESG : LES SOCIÉTÉS DE GESTION RENFORCENT LEUR ENGAGEMENT

Le renforcement de la prise en compte des enjeux ESG, environnementaux, sociaux et de gouvernance est au cœur des problématiques des sociétés de gestion et se traduit au travers de plusieurs initiatives coordonnées par l'AFG.

Les statistiques annuelles de l'investissement responsable publiées en mai 2020 sont éloquentes : l'étude a confirmé la progression constante de l'Investissement responsable dans la gestion d'actifs et l'évolution positive du poids des fonds ISR au sein de l'investissement responsable. A fin 2019, l'encours de la gestion Investissement Responsable en France s'établissait à 1 861 mds € (contre 1 458 mds € à fin 2018).

D'autres engagements forts sont en cours de déploiement. En ligne avec l'engagement collectif pris par les professions financières le 2 juillet 2019 au Ministère de l'Économie et des Finances, l'AFG encourage les sociétés de gestion de portefeuille à adopter une « stratégie charbon ». Afin de les y aider, un guide sur la mise en place d'une stratégie charbon a été élaboré à destination de la profession des gérants d'actifs. Il recense des bonnes pratiques qui permettent de réduire l'exposition des investissements au charbon pour contribuer à l'objectif fixé par la stratégie nationale de neutralité carbone : arrêter de financer le secteur du charbon.

En parallèle, face à la croissance et à la multiplicité des données ESG publiées par les

entreprises, les sociétés de gestion ont souhaité disposer d'une liste d'indicateurs extra-financiers répondant à un double objectif : définir les informations extra-financières nécessaires pour évaluer une entreprise afin de lutter contre le syndrome « *Trop d'informations tue l'information* » et dialoguer avec les entreprises pour construire un cadre des publications en phase avec les exigences de la réglementation. L'AFG a donc effectué une enquête auprès de ses membres et identifié 10 indicateurs trans-sectoriels par pilier : Environnement, Social / Capital humain, Sociétal et Gouvernance, indispensables afin d'évaluer les entreprises de toute taille.

Enfin, l'AFG se réjouit de l'élan donné au développement de la finance durable en Europe. Elle attire néanmoins l'attention des législateurs sur l'articulation des textes déjà en préparation et les nouveaux textes à venir. Les investisseurs devront disposer de données standardisées, accessibles et auditées sur les entreprises et les projets financés pour pouvoir analyser les risques de durabilité, mesurer leur alignement avec une économie plus durable et en rendre compte à leurs clients. Par ailleurs, jusqu'alors les initiatives réglementaires ont mis l'accent sur les aspects environnementaux et climatiques. L'AFG appelle à prendre en compte l'ensemble des sujets sociaux et de gouvernance.



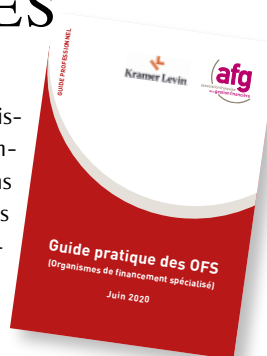
## COMMISSIONS ET GROUPES

### ■ GUIDE PRATIQUE DES OFS

L'AFG publie un Guide pratique, élaboré avec le concours du Cabinet Kramer Levin LLP et des membres de la Commission Titrisation et Fonds de Dette.

Soumis à la directive AIFM, l'organisme de financement spécialisé (OFS) vient compléter les autres catégories de FIA dédiés au financement (fonds professionnels spécialisés - FPS et organismes de titrisation - OT). Fonds de dette conçu pour l'export, il peut réaliser des investissements en France et à l'étranger et être

souscrit par des investisseurs français et étrangers dans des conditions juridiques et fiscales optimales. Ses fonctionnalités en font un véhicule sûr, flexible et efficient, très en avance par rapport aux véhicules concurrents européens. L'OFS permet de réaliser en droit français tous les investissements d'un véhicule souhaitant se prévaloir du Label ELTIF.



## FORMATION

### ■ CERTIFICATION AMF

Dans le souci d'accompagner au mieux les sociétés de gestion, AFG Formation est désormais agréé par l'AMF en tant qu'organisme certificateur indépendant pour l'examen en langue française comme en langue anglaise.

L'obtention de ce statut s'inscrit pleinement dans la poursuite de la stratégie d'éducation financière des épargnants initiée dès 2019 par l'AFG.

Examen en présentiel éligible au CPF N° 235472 (site "moncompteformation")  
AFG Formation organise les examens de certification AMF au format électronique dans ses locaux. Inscriptions ouvertes en fonction du nombre de places disponibles – 4 dates minimum par mois.

### ■ E-TRAINING

Pour répondre aux obligations réglementaires, AFG Formation propose un outil de formation en ligne sur l'ensemble des thèmes intéressant les collaborateurs des sociétés de gestion: Abus de marché, LCB-FT, MIF II/ESMA, Certification AM.

### ■ PRAM

(Diplôme d'Expert en Gestion d'Actifs éligible au CPF N° 247492, site "moncompteformation")

La session 2019-2020 du PRAM se poursuit en septembre 2020 avec le dernier bloc de compétence sur les métiers du post-marché.

La nouvelle promotion 2020-2021 démarre le 1<sup>er</sup> octobre ; les inscriptions sont ouvertes !

### ■ SEMINAIRES

A compter de septembre 2020, plus de 30 séminaires sont proposés dont : la gestion ISR, la politique de rémunération dans les SGP, les cryptomonnaies, le Private Equity, la réglementation des OPC, les Organismes de Financement Spécialisés, la loi PACTE et l'épargne salariale, la pierre papier, les instruments financiers : caractéristiques et fiscalité.

Informations et Inscriptions  
[www.afgformation.fr](http://www.afgformation.fr)



Alain Leclair

L'AFG, son Président, ses Présidents d'honneur et Vice-présidents, ses élus, ses membres et l'ensemble du personnel, ont la très grande tristesse

d'annoncer le décès d'Alain Leclair, ancien Président et président d'honneur de l'AFG. Alain, en précurseur, avait vu que la gestion d'actifs pour compte de tiers est un métier à part entière au service des investisseurs, particuliers et institutionnels, et du financement de l'économie.

Il a consacré sa vie à agir infatigablement, en France comme en Europe, pour que cette vision devienne la réalité que nous connaissons tous aujourd'hui.

Au-delà des remerciements que nous lui adressons, toute l'industrie lui rend hommage pour ce qu'il a accompli.

A son épouse, à sa famille et à ses proches, l'ensemble des équipes de l'AFG adresse ses plus sincères condoléances.

■ NOUVEAUX MEMBRES

Sociétés de gestion :

- 3.5.7 Capital
- ACG Management
- Generali Investments Partners S.P.A.
- ISALT-Investissements Stratégiques en Actions Long Terme
- Partech Partners
- PHI Investment Managers
- Pierre Premier Gestion
- Piquemal Houghton Investments SAS
- Roce Capital S.A.S
- S14 Capital
- Thematics Asset Management

Membres correspondants :

- MPG Partners
- Crédit Mutuel Investment Managers
- MFEX France SA

■ NOMINATIONS

▶ Hugo Gales

Junior Executive EU Public Affairs



Jeune diplômé de Science Po Grenoble en relations internationales en 2019, Hugo Gales a acquis une première expérience en cabinet de consulting économique et financier à Mexico City avant d'intégrer l'équipe Europe et International de l'AFG à Bruxelles en mars 2020.

▶ Alexandre Koch

Directeur Fonds immobiliers et Capital Investissement.



Alexandre Koch a débuté sa carrière en 2010 au sein de l'Inspection Générale du Groupe BPCE, où il a notamment participé à l'audit de plusieurs sociétés de gestion en France et à l'étranger. Il a rejoint la Direction des Contrôles de l'AMF en 2016. Alexandre Koch est diplômé d'Audencia Nantes et du MS Ingénierie Financière de l'EM Lyon.

▶ Paola de Vivo

Assistante administrative et comptable



Responsable de la gestion administrative et comptable de différents établissements de réputation internationale dans le secteur du spectacle pendant 15 ans, Paola de Vivo a rejoint le Groupe Elior avant d'intégrer le Secrétariat Général de l'AFG en mai 2020.

■ LES PUBLICATIONS  
DU SERVICE DES ETUDES  
ÉCONOMIQUES

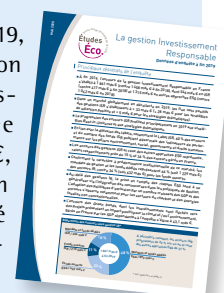
▶ Exercice du droit de vote par les sociétés de gestion en 2019

La hausse du nombre de participations aux assemblées générales continue en 2019 : +6% au global sur un an, dont une croissance forte aux AG d'émetteurs hors Europe (+13%).



▶ La Gestion Investissement responsable en 2019

En progression en 2019, l'encours de la gestion Investissement Responsable en France s'établit à 1 861 mds €, dont 546 mds € en ISR. Dans un marché globalement en décolle en 2019, les flux nets positifs des gestions ISR s'établissent à +33 mds €.



Etudes consultables sur [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)

■ RAPPORT D'ACTIVITE 2019



Retrouvez les actions menées par l'association et le point sur tous les dossiers affectant notre industrie. Consultable sur notre site.

■ L'ANNUAIRE 2020  
DE LA GESTION FINANCIÈRE

6000 dirigeants, responsables et gérants. Les coordonnées complètes et les programmes d'activité de 500 sociétés de gestion et professions associées. Version électronique consultable sur [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) (réservé aux membres).



AGENDA

- 3-4-5.07.20 : Aix-en-Seine
- 07.07.20 : Rencontres digitales M&M Conseil - La réorientation de l'épargne
- 27.08.20 : Université d'été de l'Asset Management 2020 - House of Finance Université Paris-Dauphine - Sanso IS - Quantalys
- 03.09.20 : Université d'été ANACOFI
- 22.09.20 : AG AFG 2020
- 1-2.10.20 : Patrimonia

CHIFFRE CLÉ

546 milliards d'euros

C'est le montant de l'encours de la gestion ISR en France à fin décembre 2019.

L'ensemble des documents cités sont accessibles sur notre site [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr), dans la partie publique ou réservée à nos adhérents.

